

COMMUNE DE WALFERDANGE

AVIS

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier « 2-4, rue Renert » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des terrains situés dans la rue Renert à Bereldange, présenté par le bureau d'études BEST ingénieur-conseil pour le compte des consorts Bergh et visant la construction d'un immeuble plurifamiliale.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du Secrétariat communal et peut être consulté du 18 septembre 2026 au 19 octobre 2026 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange, à l'adresse suivante : www.walfer.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 17 septembre 2026.

Le collège des bourgmestre et échevins

François Sauber, bourgmestre

Jessie Thill, échevine

Alex Donnersbach, échevin